Trousse d'information
Novembre 2004

Portrait du Centre de santé et de services sociaux

de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est

Portrait du CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est

Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
Québec
Montréal

Portrait du Centre de santé et de services sociaux de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est*

Le CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est est issu du regroupement du CLSC Mercier-Est/Anjou, du CLSC Rivière-des-Prairies, du CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est, du CHSLD Biermans-Triest et éventuellement du Centre d'accueil Judith-Jasmin[1]. Trois établissements y sont associés, soit le Centre Le Cardinal, le Groupe Champlain (Centre d'hébergement Champlain-Marie-Victorin) et le Groupe Roy Santé (CHSLD Le Royer). L'hôpital de première instance du CSSS est l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Qu'est-ce que c'est ?

Établissements désignés

Ces établissements sont tenus d'offrir l'ensemble de leurs services en français et en anglais.

Établissements indiqués

Ces établissements sont tenus d'offrir un certain nombre de services en anglais tel qu'il est indiqué dans le Programme d'accès aux services en langue anglaise de la région, approuvé par décret par le gouvernement du Québec.

Situé dans la partie est de l'île de Montréal, son territoire correspond, au niveau municipal, au quartier Mercier-Est de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à l'arrondissement Anjou et à l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est (codes postaux H1A, H1B, H1C, H1E, H1J, H1K, H1L, H1M). Sa population était évaluée à un peu plus de 185 000 personnes lors du dernier recensement en 2001.

Le CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est regroupe quelque 1 220 employés et 70 médecins omnipraticiens. Avec un budget annuel de 58,8 M$ (2004-2005), il exploite 627 lits d'hébergement de longue durée, ce qui inclut le Centre d'accueil Judith-Jasmin. Pour leur part, les établissements associés exploitent 559 lits d'hébergement. Finalement, on retrouve 33 lits de réadaptation en santé physique et 18 places en ressources de type familial et ressources intermédiaires sur le territoire du CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/ Montréal-Est.

Les CLSC Mercier-Est/Anjou et Rivière-des-Prairies ainsi que le CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/ Montréal-Est font partie des établissements indiqués : ils doivent donc offrir certains de leurs services en anglais. Le CSSS est affilié à l'Université de Montréal et reçoit une centaine de stagiaires par année. Il possède un centre d'abandon du tabagisme et un centre d'enseignement sur l'asthme et les MPO (maladies pulmonaires obstructives chroniques).

*CSSS de la Pointe de l'Île : demande de dénomination faite par le conseil d'administration

1 Le conseil d'administration de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont cédera une partie de ses activités d'hébergement et de soins de longue durée au CSSS de Rivière des Prairies, Mercier Est/Anjou et Pointe aux Trembles/Montréal Est

ÉTABLISSEMENTS REGROUPÉS

Établissement	Adresse
CLSC Mercier-Est/Anjou	9403, rue Sherbrooke Est Montréal
CLSC Rivière-des-Prairies	8655, boulevard Perras Montréal
CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/ Montréal-Est	13926, rue Notre-Dame Est Montréal
CHSLD Biermans-Triest	**Résidence Pierre-Joseph-Triest** 4900, boulevard Lapointe Montréal
	Centre Biermans 7905, rue Sherbrooke Est Montréal
Centre d'accueil Judith-Jasmin	8850, rue Bisaillon Montréal

ÉTABLISSEMENTS ASSOCIÉS

Établissement	Adresse
Centre Le Cardinal	12900, rue Notre-Dame Est Montréal
Groupe Champlain (Centre d'hébergement Champlain-Marie-Victorin)	7150, rue Marie-Victorin Montréal
Groupe Roy Santé (CHSLD Le Royer)	7351, rue Jean-Desprez Anjou

Les pages qui suivent présentent un portrait des établissements regroupés au sein du CSSS, qui comprend notamment l'offre de services et les volumes d'activités, un portrait financier et budgétaire, un portrait des immobilisations ainsi qu'une description des ressources humaines et de la situation syndicale de l'instance.

Les établissements du CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est

Offre de services et volumes d'activités du CLSC Rivière-des-Prairies, du CLSC Mercier-Est/Anjou et du CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est

Comme les autres CLSC, les CLSC Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est offrent des services d'accueil, d'évaluation et d'orientation ainsi que des services de santé, des services sociaux et des services d'action communautaire de première ligne à la population de leurs secteurs respectifs. Ils assument aussi un rôle de premier plan dans leur communauté en matière de prévention (vaccination et santé au travail, par exemple) et de promotion de la santé (lutte au tabagisme, promotion de l'activité physique, etc.).

De son côté, le CLSC Rivière-des-Prairies dessert une population d'environ 52 900 personnes. En plus des services habituels, il offre un programme de centre de jour et assume un mandat sous-régional d'interruption volontaire de grossesse. En 2002-2003, il employait 169 personnes. Au 31 décembre 2003, il comptait également sur les services de 17 médecins omnipraticiens (11,61 ETP). Pour 2004-2005, son budget est de 7,9 M$.

Qu'est-ce que c'est ?

Services de première ligne : Porte d'entrée du système de santé, les services de première ligne sont le point de contact de la population avec le réseau de la santé et des services sociaux. Ils comprennent un ensemble de services courants, médicaux et sociaux, qui s'appuient sur une infrastructure légère de moyens diagnostiques et thérapeutiques répondant à la majorité des préoccupations et problèmes communs, d'ordre social et médical.

Services de deuxième ligne : Ces services, tant sociaux que médicaux, répondent à des problèmes complexes. Ils comprennent des services d'assistance, de soutien, d'hébergement et un ensemble de services spécialisés qui s'appuient sur une infrastructure adaptée et, pour les services médicaux, sur une technologie diagnostique et thérapeutique lourde mais répandue.

Services de troisième ligne : Relevant de la médecine ultraspécialisée, ces services s'adressent aux personnes présentant des problèmes de santé très complexes ou dont la prévalence est très faible.

LE CENTRE DE JOUR DU CLSC RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Les programmes de jour offrent des activités de groupes de nature préventive et thérapeutique ou des activités de réadaptation visant à maintenir l'état de santé et les capacités des personnes en perte d'autonomie qui vivent à domicile. Par la même occasion, ces programmes veulent assurer un répit aux aidants naturels. En 2002-2003, 176 personnes ont fréquenté le centre de jour du CLSC Rivière-des-Prairies.

Catégories d'âge	Nombre d'usagers	Moyenne Montréal
Moins de 65 ans	22 (7,6 %)	7,6 %
65-74 ans	73 (22,0 %)	22,0 %
75-84 ans	71 (40,3 %)	44,4 %
85 ans et plus	10 (5,7 %)	26,0 %

Source : Rapports statistiques et annuels des établissements (AS-478) pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003.

Pour sa part, le CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est dessert 53 100 personnes. Il assume la double mission de CLSC et de CHSLD. En 2002-2003, 294 personnes y travaillaient. Au 31 décembre 2003, il comptait également sur les services de 21 médecins omnipraticiens (13,3 ETP) pour sa mission de CLSC. Le CLSC-CHSLD offre aussi des services de santé au travail et rejoint les travailleurs de la sous-région Est de Montréal. Pour 2004-2005, son budget est de 13,5 M$, ce qui inclut le volet CHSLD.

Quant au CLSC Mercier-Est/Anjou, il dessert une population de 79 085 personnes. En plus des services habituels, il offre certains services psychosociaux à la clientèle anglophone qui habite dans l'est de l'île de Montréal. Au 31 mars 2003, il employait 227 personnes. Au 31 décembre 2003, il comptait également sur les services de 8 médecins omnipraticiens (6,48 ETP). Il attribue les privilèges pour la garde médicale-infirmière associée dans l'est de Montréal (12 médecins omnipraticiens). Son budget pour 2004-2005 est de 12,9 M$.

Que sont les catégories de services retenues par le MSSS dans le manuel de gestion financière ?

Services courants

- **La pratique des sages-femmes** comprend des soins et des services offerts pendant la grossesse, lors de l'accouchement et durant la période postnatale.
- **Les services de santé courants** sont des activités d'assistance médicale et de soins infirmiers destinées aux usagers ambulatoires de tout âge. Ces services sont offerts dans les locaux des CLSC (ex. : prélèvements).
- **Les services ambulatoires en psychogériatrie** sont des services offerts à des personnes âgées touchées par des problèmes de santé mentale associés au processus du vieillissement et aux aidants naturels de ces personnes. Ils appuient les équipes de soutien à domicile dans les situations d'interventions complexes.
- **Les services sociaux aux réfugiés** sont des activités reliées à l'accueil et à l'intégration en milieu québécois des réfugiés ou autres requérants à statut précaire habituellement sans carte d'assurance maladie. Ces activités sont faites en tenant compte des ententes fédérales-provinciales en vigueur.
- **Les services de santé aux réfugiés** sont des activités relatives à la santé physique dispensées aux réfugiés et autres requérants à statut précaire, habituellement sans carte d'assurance maladie. Les services sont offerts en tenant compte des ententes fédérales-provinciales en vigueur.
- **Les services psychosociaux – autres** s'adressent à l'ensemble de la population et visent diverses problématiques sociales usuelles. Ces services sont offerts avec ou sans rendez-vous le jour, le soir et la fin de semaine dans les CLSC.
- **Les services d'intégration-réintégration en santé mentale** sont destinés aux personnes souffrant de troubles mentaux souvent sévères et persistants. Ces services incluent notamment le soutien dans le milieu de vie (habitudes de vie, habiletés sociales, réintégration au travail et dans les loisirs, suivi du traitement, etc.), l'intervention en situation de crise et l'intervention auprès de la communauté.
- **Info-Santé CLSC** est un service téléphonique offert 24 heures par jour, 7 jours par semaine, dans le cadre duquel des infirmières répondent à toute demande relative à la santé et au bien-être, en plus de donner des conseils et d'orienter les citoyens vers les ressources appropriées.

Soutien à domicile

- **Les soins infirmiers à domicile** sont prodigués à toute personne qui souffre d'une incapacité temporaire ou persistante et qui doit être soignée en partie ou en totalité à son domicile.
- **L'aide à domicile** s'adresse à toute personne qui souffre d'une incapacité temporaire ou persistante et qui a besoin de soutien dans certaines tâches liées notamment à l'hygiène et à la préparation des repas.
- **Les services psychosociaux à domicile – PAPA** sont offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie (PAPA) qui éprouvent des difficultés sur le plan psychologique ou social.
- **Les services psychosociaux à domicile – autres** s'adressent aux personnes qui souffrent d'incapacités temporaires ou persistantes non liées au vieillissement et qui éprouvent des difficultés sur le plan psychologique ou social (deuil, abandon, abus, isolement, difficultés financières).
- **Les services d'ergothérapie et de physiothérapie à domicile** sont destinés aux personnes souffrant d'incapacités temporaires ou persistantes et qui ont besoin de services liés à la réadaptation.
- **Le soutien aux familles vivant avec une personne handicapée** consiste en une allocation versée aux familles de personnes atteintes d'une déficience physique ou intellectuelle.

Santé publique

- **La santé maternelle et infantile** comprend des activités qui visent le développement d'une grossesse normale en vue de réduire les accidents périnataux et d'assurer le développement optimal de la population infantile (0 à 5 ans).
- **Les services dentaires préventifs** sont offerts principalement par l'hygiéniste dentaire en vue du maintien et de l'amélioration de la santé dentaire.
- **Les services de prévention et de protection** comprennent des mesures de prévention des problèmes sociaux, des maladies et des traumatismes, de même que la mise en œuvre de mesures de protection en vue de maintenir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population (ex. : santé et sécurité au travail).
- **Les services de santé scolaire** sont dispensés en milieu scolaire aux enfants et aux adolescents des niveaux primaire, secondaire et collégial.
- **Les services de nutrition** se rapportent à la diététique et à la nutrition.

Enfance-jeunesse-famille

- **Les services d'éducation familiale et sociale** visent à répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles en matière de problématiques psychosociales (violence, négligence, abus, etc.) ou en matière de soutien et de répit ponctuels. Ces services prennent la forme d'interventions éducatives et favorisent notamment l'acquisition d'habiletés parentales.
- **Les services sociaux scolaires** sont offerts en milieu scolaire dans le but de résoudre les problèmes sociaux des enfants et des adolescents des niveaux primaire, secondaire et collégial.
- **Les services psychosociaux courants (jeunesse)** sont habituellement dispensés dans les locaux des CLSC. Ils visent à répondre aux besoins psychologiques ou sociaux des individus ou des groupes, en particulier les jeunes.

Les volumes d'activités des CLSC Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est et Mercier-Est/Anjou apparaissent dans les tableaux suivants.

VOLUMES D'ACTIVITÉS DU CLSC RIVIÈRE-DES-PRAIRIES*

Info-Santé 2002-2003			
	Appels traités	Durée moyenne	
Info-Santé CLSC – local	9 422	9,38 minutes	
Services courants, volumes réels 2002-2003			
	Usagers différents	Visites ou interventions	Nombre moyen de visites/ interventions par usager
Services de santé courants	11 722	24 600	2
Services psychosociaux – autres	182	873	5
Intégration-réintégration en santé mentale	271	1 726	6
Soutien à domicile, volumes réels 2002-2003			
	Usagers différents	Visites ou interventions	Nombre moyen de visites/ interventions par usager
Soins infirmiers à domicile	1 318	12 289	9
Aide à domicile	320	18 945	58
Services psychosociaux à domicile – PAPA	402	3 408	8
Ergothérapie et physiothérapie à domicile	231	1 438	6
Soutien aux familles vivant avec une personne handicapée	141	-	-
Santé publique, volumes réels 2002-2003			
	Usagers différents	Visites ou interventions	Nombre moyen de visites/ interventions par usager
Santé maternelle et infantile	897	2 445	3
Services dentaires préventifs	443	732	2
Prévention et protection	1 384	1 395	1
Services de santé scolaire	1 734	2 983	2
Nutrition	157	264	2
Enfance-Jeunesse-Famille, volumes réels 2002-2003			
	Usagers différents	Visites ou interventions	Nombre moyen de visites/ interventions par usager
Service d'éducation familiale et sociale	508	2 484	5
Services sociaux scolaires	425	1 596	4
Services psychosociaux courants – jeunesse	9	7	1

* Les services inclus dans ce tableau sont ceux pour lesquels les données étaient disponibles dans l'entente de gestion du CLSC.

Source : Entente de gestion et d'imputabilité 2003-2006 – CLSC Rivière-des-Prairies. Données révisées par les établissements – septembre 2004.

VOLUMES D'ACTIVITÉS DU CLSC MERCIER-EST/ANJOU*

Info-Santé 2002-2003

	Appels traités	Durée moyenne
Info-Santé CLSC – local	17 341	9,63 minutes

Services courants, volumes réels 2002-2003

	Usagers différents	Visites ou interventions	Nombre moyen de visites/ interventions par usager
Services de santé courants	3 406	14 790	4,34
Intégration-réintégration en santé mentale	481	2 523	5,25

Soutien à domicile, volumes réels 2002-2003

	Usagers différents	Visites ou interventions	Nombre moyen de visites/ interventions par usager
Soins infirmiers à domicile	1 982	21 946	11,07
Aide à domicile	785	40 437	51,51
Services psychosociaux à domicile – PAPA	735	6 234	8,48
Services psychosociaux à domicile – autres	66	616	9,33
Ergothérapie et physiothérapie à domicile	451	2 478	5,49
Soutien aux familles vivant avec une personne handicapée	178	-	-

Santé publique, volumes réels 2002-2003

	Usagers différents	Visites ou interventions	Nombre moyen de visites/ interventions par usager
Santé maternelle et infantile	1 863	4 338	2,33
Services dentaires préventifs	1 876	772	0,41
Prévention et protection	2 386	2 386	1,00
Services de santé scolaire	1 510	5 131	3,40
Nutrition	166	285	1,72

Enfance-Jeunesse-Famille, volumes réels 2002-2003

	Usagers différents	Visites ou interventions	Nombre moyen de visites/ interventions par usager
Service d'éducation familiale et sociale	1 195	6 194	5,18
Services sociaux scolaires	540	3 460	6,41
Services psychosociaux courants – jeunesse	59	74	1,25

* Les services inclus dans ce tableau sont ceux pour lesquels les données étaient disponibles dans l'entente de gestion du CLSC.

Source : Entente de gestion et d'imputabilité 2003-2006 – CLSC Mercier-Est/Anjou. Données révisées par les établissements – septembre 2004.

VOLUMES D'ACTIVITÉS DU CLSC POINTE-AUX-TREMBLES/MONTRÉAL-EST**

Info-Santé 2002-2003

	Appels traités	Durée moyenne	
Info-Santé CLSC – local	9 809	non disponible	

Services courants, volumes réels 2002-2003

	Usagers différents	Visites ou interventions	Nombre moyen de visites/ interventions par usager
Services de santé courants	1 209	27 380	2,28
Services psychosociaux – autres	348	1 170	3,36
Intégration-réintégration en santé mentale	253	1 823	7,21

Soutien à domicile, volumes réels 2002-2003

	Usagers différents	Visites ou interventions	Nombre moyen de visites/ interventions par usager
Soins infirmiers à domicile	1 327	10 239	8
Aide à domicile	473	46 813	99
Services psychosociaux à domicile – PAPA	415	1 178	3
Services psychosociaux à domicile – autres	68	262	4
Ergothérapie et physiothérapie à domicile	562	3 497	7
Soutien aux familles vivant avec une personne handicapée	129	-	-

Santé publique, volumes réels 2002-2003

	Usagers différents	Visites ou interventions	Nombre moyen de visites/ interventions par usager
Santé maternelle et infantile	1 205	2 132	2
Services dentaires préventifs	462	866	2
Prévention et protection	1 777	1 983	1
Services de santé scolaire	1 577	3 040	2
Nutrition	214	443	2

Enfance-Jeunesse-Famille, volumes réels 2002-2003

	Usagers différents	Visites ou interventions	Nombre moyen de visites/ interventions par usager
Service d'éducation familiale et sociale	562	2 652	5
Services sociaux scolaires	163	968	6
Services psychosociaux courants – jeunesse	26	31	1

* Les services inclus dans ce tableau sont ceux pour lesquels les données étaient disponibles dans l'entente de gestion du CLSC.

Source : Entente de gestion et d'imputabilité 2003-2006 – CLSC Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est.
Données révisées par les établissements – septembre 2004.

Offre de services et volumes d'activités du CHSLD Biermans-Triest et du CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est

Les centres d'hébergement et de soins de longue durée du CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est ont pour mission, comme l'ensemble des CHSLD, d'offrir un milieu de vie substitut, de même que des services d'hébergement et des soins adaptés à des personnes âgées ou à des adultes en perte d'autonomie.

Le tableau qui suit fait état du nombre de lits dressés en juillet 2004 pour chacun des établissements du CSSS, compte tenu des sites qui y sont rattachés. Cette donnée est une indication de leur capacité d'hébergement.

Quelle est la différence entre et ?

Lits au permis : nombre maximum de lits potentiels que l'établissement est autorisé à rendre fonctionnels.

Lits dressés : nombre réel de lits que l'établissement rend fonctionnels, compte tenu de ses ressources financières, humaines et matérielles.

Le nombre de lits dressés est toujours plus petit ou égal au nombre de lits au permis.

LITS DRESSÉS EN HÉBERGEMENT DE LONGUE DURÉE (JUILLET 2004)

	CHSLD Biermans-Triest (Résidence Pierre-Joseph-Triest)	CHSLD Biermans-Triest (Centre Biermans)	CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/ Montréal-Est (Centre François-Séguenot)	Centre d'accueil Judith-Jasmin (Hôpital Maisonneuve-Rosemont)
Nombre de lits	278	197	77	75
Total			**627**	

Source : Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal, Service régional d'admission, 2004.

Le CHSLD Biermans-Triest (Résidence Pierre-Joseph-Triest et Centre Biermans)

Le CHLSD Biermans-Triest est un établissement de 475 lits qui dispense des services à une clientèle répartie sur deux sites : la Résidence Pierre-Joseph-Triest et le Centre Biermans. Il dessert une clientèle qui provient, dans 39 % des cas, du territoire du CSSS. En plus des services habituels, il offre un programme de centre de jour afin de favoriser le maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie référées par les CLSC. Au 31 mars 2003, il employait 528 personnes. Au 31 décembre 2003, il comptait également sur les services de 7 médecins omnipraticiens (1,37 ETP). Pour 2004-2005, son budget est de 24,3 M$.

LE CENTRE DE JOUR DU CHSLD BIERMANS-TRIEST

Les programmes de jour offrent des activités de groupes de nature préventive et thérapeutique ou des activités de réadaptation visant à maintenir l'état de santé et les capacités des personnes en perte d'autonomie qui vivent à domicile. Par la même occasion, ces programmes veulent assurer un répit aux aidants naturels. En 2002-2003, 191 personnes ont fréquenté le centre de jour du CHSLD Biermans-Triest.

Catégories d'âge	Nombre d'usagers	Moyenne Montréal
Moins de 65 ans	24 (12,6 %)	7,6 %
65-74 ans	34 (17,8 %)	22,0 %
75-84 ans	97 (50,8 %)	44,4 %
85 ans et plus	36 (18,8 %)	26,0 %

Source : Rapports statistiques et annuels des établissements (AS-478) pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003.

Résidence Pierre-Joseph-Triest

La Résidence Pierre-Joseph-Triest peut accueillir 277 personnes, dont 137 qui nécessitent entre 1,5 et 2,5 heures/soins par jour et 139 qui requièrent plus de 2,5 heures/soins par jour. Elle héberge un grand nombre de personnes de moins de 65 ans qui souffrent de problèmes de santé mentale, ce qui explique la durée moyenne de séjour de 2 491 jours (6,8 ans). En plus des services habituels, son unité spécifique de type I offre une programmation adaptée aux personnes qui, en plus d'être en perte d'autonomie, présentent des troubles de comportement. Cette résidence comprend également une unité prothétique et un lit d'hébergement temporaire.

Qu'est-ce qu'une Unité de type I ?

L'unité de type I offre des services adaptés et spécialisés à une clientèle du milieu institutionnel ayant subi une perte d'autonomie et présentant des troubles de comportement liés principalement mais non exclusivement à une pathologie organique ou psychiatrique stabilisée.

Au 6 juillet 2004, 56 % de la clientèle était composée de femmes et l'âge moyen des usagers était de 77 ans. Toujours en juillet 2004, 48 personnes y attendaient une place d'hébergement et le délai moyen d'attente était de 216 jours.

Centre Biermans

Le Centre Biermans peut héberger 197 personnes, dont 97 qui nécessitent moins de 1,5 heure/soins par jour et 100 qui ont besoin de plus de 2,5 heures/soins par jour. Au 6 juillet 2004, 76 % de la clientèle était composée de femmes et l'âge moyen des usagers était de 82 ans. La durée moyenne de séjour y était de 1 612 jours (4,4 ans). Toujours à cette date, 106 personnes y attendaient une place d'hébergement et le délai moyen d'attente était de 306 jours.

HEURES TRAVAILLÉES PAR JOUR ET PAR USAGER AU CHSLD BIERMANS-TRIEST (RÉSIDENCE PIERRE-JOSEPH-TRIEST ET CENTRE BIERMANS)

Heures travaillées par jour et par usager	2003-2004	2002-2003
Soins infirmiers et assistance	2,56 heures	2,57 heures
Services professionnels – autres (ergothérapie et physiothérapie)	0,19 heure	0,19 heure

Source : Données fournies par les établissements dans le cadre du suivi des indicateurs-clientèles en hébergement en 2003-2004.

CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est (Centre François-Séguenot)

Le CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est est un établissement à double vocation. Son CHSLD, le Centre François-Séguenot, peut héberger 77 personnes qui nécessitent plus de 2,5 heures/soins par jour. En plus des services habituels, il supervise une ressource intermédiaire et offre un programme de centre de jour. Sa clientèle provient, dans 65 % des cas, du territoire du CSSS.

Qu'est-ce qu'une ressource intermédiaire ?

Les ressources intermédiaires sont rattachées à un établissement public qui, afin de maintenir dans sa communauté un usager inscrit à ses services ou l'aider à s'y intégrer, lui procure un milieu de vie adapté à ses besoins et lui donne des services de soutien ou d'assistance.

Au 6 juillet 2004, 74 % de sa clientèle était composée de femmes et l'âge moyen des usagers était de 82 ans. La durée moyenne du séjour y était de 1 070 jours (2,9 ans). Toujours en juillet 2004, quatre personnes y attendaient une place d'hébergement et le délai moyen d'attente était de 26 jours.

En 2002-2003, il employait 294 personnes, ce qui incluait le personnel du CLSC. Au 31 décembre 2003, il comptait également sur les services de 3 médecins omnipraticiens (0,44 ETP) pour accomplir sa mission de CHSLD. Pour 2004-2005, son budget est de 13,4 M$.

LE CENTRE DE JOUR DU CLSC-CHSLD POINTE-AUX-TREMBLES/MONTRÉAL-EST

Les programmes de jour offrent des activités de groupes de nature préventive et thérapeutique ou des activités de réadaptation visant à maintenir l'état de santé et les capacités des personnes en perte d'autonomie qui vivent à domicile. Par la même occasion, ces programmes veulent assurer un répit aux aidants naturels. En 2002-2003, 160 personnes ont fréquenté le centre de jour du CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est.

Catégories d'âge	Nombre d'usagers	Moyenne Montréal
Moins de 65 ans	17 (10,6 %)	7,6 %
65-74 ans	69 (43,1 %)	22,0 %
75-84 ans	57 (35,6 %)	44,4 %
85 ans et plus	17 (10,6 %)	26,0 %

Source : Rapports statistiques et annuels des établissements (AS-478) pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003.

HEURES TRAVAILLÉES PAR JOUR ET PAR USAGER AU CLSC-CHSLD POINTE-AUX-TREMBLES/MONTRÉAL-EST (CENTRE FRANÇOIS-SÉGUENOT)

Heures travaillées par jour et par usager	2003-2004	2002-2003
Soins infirmiers et assistance	2,98 heures	2,80 heures
Services professionnels – autres (ergothérapie et physiothérapie)	0,30 heure	0,29 heure

Source : Données fournies par les établissements dans le cadre du suivi des indicateurs-clientèles en hébergement en 2003-2004.

Centre d'accueil Judith-Jasmin (Hôpital Maisonneuve-Rosemont)

Le Centre d'accueil Judith-Jasmin peut recevoir jusqu'à 75 personnes qui requièrent de 1,5 à 2,5 heures/soins par jour. Il dessert une clientèle qui provient, dans 51 % des cas, du territoire du CSSS. Elle est âgée, en moyenne, de 82 ans et composée de 73 % de femmes. Au 6 juillet 2004, la durée moyenne de séjour y était de 1 230 jours (3,7 ans). Il y avait 12 personnes en attente d'une place d'hébergement et le délai moyen d'attente était de 89 jours.

En septembre 2004, le Centre d'accueil Judith-Jasmin comptait sur les services de 2 médecins omnipraticiens (0,51 ETP).

HEURES TRAVAILLÉES PAR JOUR ET PAR USAGER AU CENTRE D'ACCUEIL JUDITH-JASMIN (HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT)

Heures travaillées par jour et par usager	2003-2004	2002-2003
Soins infirmiers et assistance	2,03 heures	2,05 heures
Services professionnels – autres (ergothérapie et physiothérapie)	0,16 heure	0,17 heure

Source : Données fournies par les établissements dans le cadre du suivi des indicateurs-clientèles en hébergement en 2003-2004.

CSSS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, MERCIER-EST/ANJOU ET POINTE-AUX-TREMBLES/MONTRÉAL-EST – DONNÉES SUR LA CLIENTÈLE HÉBERGÉE EN CHSLD (6 JUILLET 2004)

	Durée moyenne du séjour	Âge moyen des usagers	Sexe des usagers	Nombre d'usagers en attente d'hébergement	Délai moyen d'attente
CHSLD Biermans-Triest (Résidence Pierre-Joseph-Triest)	2 491 jours (6,8 ans)	77 ans	F : 155 (56,0 %) H : 122 (44,0 %)	48	216 jours
CHSLD Biermans-Triest (Centre Biermans)	1 612 jours (4,4 ans)	82 ans	F : 148 (75,5 %) H : 48 (24,5 %)	106	306 jours
CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/ Montréal-Est (Centre François-Séguenot)	1 070 jours (2,9 ans)	82 ans	F : 57 (74,0 %) H : 20 (26,0 %)	4	26 jours
Centre d'accueil Judith-Jasmin (Hôpital Maisonneuve-Rosemont)	1 230 jours (3,7 ans)	82 ans	F : 54 (73,0 %) H : 21 (27,0 %)	12	89 jours
Ensemble des CHSLD de Montréal	971 jours (2,7 ans)	80 ans	F : 72,1 % H : 27,9 %	2 389*	183 jours** 508 jours***

* Sur ce nombre de personnes en attente d'hébergement sur l'île de Montréal, 881 sont en hébergement transitoire (753 en CHSLD et 128 en ressources intermédiaires) et 344 sont en attente d'hébergement pour une autre région.

** Jours d'attente pour un hébergement sur l'île de Montréal.

*** Jours d'attente pour un hébergement dans une autre région.

Source : Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal, Service régional d'admission, 2004.

Qu'est-ce que l' ?

Situation des usagers en attente d'une place dans le CHSLD qu'ils ont choisi. Certains sont hébergés dans un autre CHSLD de façon transitoire.

Profil financier et budgétaire

Le tableau suivant fournit des informations sur la situation financière de chaque établissement intégré au CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est. Les trois premières colonnes présentent les résultats financiers de l'année 2003-2004; la quatrième, le budget brut confirmé par l'Agence en date du 12 mai 2004.

Il faut souligner que, depuis cette date, les budgets bruts ont été révisés à la hausse, notamment pour couvrir les coûts de système. D'autres ajustements seront faits au cours de l'automne 2004 lors de l'allocation des budgets de développement, par exemple, ceux consacrés à la réduction des listes d'attente en chirurgie, au maintien à domicile et au soutien à la famille.

SITUATION FINANCIÈRE DU CSSS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, MERCIER-EST/ANJOU ET POINTE-AUX-TREMBLES/MONTRÉAL-EST

Établissements regroupés	Budget brut 2003-2004	Résultats au 31 mars 2004	Solde de fonds au 31 mars 2004	Budget brut confirmé par l'Agence en date du 12 mai 2004
CHSLD Biermans-Triest	24 702 546 $	151 412 $	581 870 $	24 382 392 $
CLSC Mercier-Est/Anjou	13 205 787 $	26 826 $	164 816 $	12 993 916 $
CLSC Rivière-des-Prairies	8 190 960 $	45 493 $	101 317 $	7 984 971 $
CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/ Montréal-Est	13 667 518 $	22 064 $	79 816 $	13 452 030 $
Total	**59 766 811 $**	**245 795 $**	**927 819 $**	**58 813 309 $**

Sources : Budget brut 2003-2004 : Budget brut révisé total 2003-2004.
Résultats 2003-2004 : Rapport financier annuel AS-471 au 31 mars 2004, page 200, ligne 27, colonne 1.
Solde de fonds 2003-2004 : Rapport financier annuel AS-471 au 31 mars 2004, page 240, ligne 20, colonne 3.
Budget initial 2004-2005 : Budget brut confirmé par l'Agence lors de la transmission des budgets initiaux 2004-2005, le 12 mai 2004.
Budget RR-446 2004-2005 : Budget détaillé RR-446 2004-2005, page 100-01, ligne 9, colonne 3.

Conformément à l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, les conseils d'administration des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement en surplus ou en équilibre (circulaire no 2004-009 [03-01-61-02] portant sur le suivi financier des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – Planification budgétaire).

Vers un mode de financement en trois volets

La mise sur pied des CSSS coïncide avec l'implantation d'un nouveau mode d'allocation des ressources dans l'ensemble du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Le premier volet réfère au budget par programme et consiste en une allocation de base pour les activités réalisées dans le cadre des programmes-services offerts à la population (voir détails dans la section sur la configuration des programmes). Ce premier volet représente la portion la plus importante du budget de fonctionnement des établissements.

Le deuxième volet consiste en une allocation destinée à couvrir les coûts liés à des dimensions régionales, telles que l'ethnicité et les services nationaux et à certaines activités des établissements à vocation universitaire, comme l'enseignement et la recherche. Quant au troisième volet, il réfère aux fonds qui sont réservés aux projets spéciaux financés dans le cadre d'engagements particuliers autorisés par le MSSS.

La budgétisation par programme pour un accès équitable

La budgétisation par programme découle et s'inspire de l'approche populationnelle devant guider l'action des CSSS. Suivant les principes de cette approche, elle permet de diriger les ressources vers les besoins prioritaires de la population, tant au niveau du MSSS et de l'Agence, selon les orientations et les priorités nationales et régionales, qu'au niveau des CSSS, selon les priorités définies localement.

Dans le but de bien cerner les besoins prioritaires, l'Agence travaille déjà avec des représentants des établissements du réseau montréalais afin de définir les indicateurs de besoins qui seront utilisés lors de l'allocation des ressources. Ces indicateurs devront prendre en compte la taille de la population desservie ainsi que certaines caractéristiques sociosanitaires de cette population, afin de s'assurer que les ressources soient véritablement consacrées aux besoins définis comme prioritaires dans la région et sur le territoire des CSSS.

Le choix et le poids relatif des indicateurs retenus auront assurément un impact direct sur le montant des ressources allouées pour chaque programme et à chaque CSSS. L'Agence entend donc s'assurer que la démarche visant à définir ces indicateurs soit faite dans la plus grande transparence et avec la participation des CSSS.

La configuration des programmes

Neuf programmes-services sont prévus dans le cadre du nouveau mode de budgétisation. Deux sont destinés à l'ensemble de la population alors que les sept autres veulent répondre à des besoins particuliers. De plus, deux programmes-soutien serviront à soutenir les programmes-services sur les plans technique et administratif.

CONFIGURATION DES PROGRAMMES

Programmes-services

Programmes destinés à l'ensemble de la population

1. Santé publique
2. Services généraux – activités cliniques et d'aide/Services médicaux de première ligne

Programmes répondant à des problématiques particulières

1. Perte d'autonomie liée au vieillissement
2. Déficience physique
3. Déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement (TED)
4. Jeunes en difficulté (0 à 17 ans)
5. Dépendances
6. Santé mentale
7. Santé physique

Programmes-soutien

1. Administration et soutien aux services
2. Gestion des bâtiments et des équipements

Une méthode en implantation

La budgétisation par programme est une formule nouvelle. Comme toute nouvelle formule, elle évoluera et se développera avec l'usage. Il en sera de même pour les indicateurs de besoins sur lesquels elle repose. Pour cette raison, les données présentées dans le tableau ci-dessous sont des estimations relatives qui varieront en même temps que les indicateurs et les méthodes de calcul se préciseront. Cela dit, il reste que ces données sont utiles pour mieux comprendre la budgétisation par programme et son impact sur les CSSS.

Le tableau suivant présente les dépenses par programme sur l'ensemble du territoire du CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est en 2001-2002. Il s'agit plus précisément d'une répartition des dépenses effectuées par les établissements en 2001-2002 selon les programmes-services et les programmes-soutien prévus au nouveau mode de budgétisation. Ce portrait illustre la situation qui existait historiquement, mais ne correspond pas nécessairement à celle qui prévaudra lorsque le CSSS répartira ses ressources dans les différents programmes selon les principes de l'approche populationnelle.

PART DES DÉPENSES PAR PROGRAMME* SUR LE TERRITOIRE DU CSSS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, MERCIER-EST/ANJOU ET POINTE-AUX-TREMBLES/MONTRÉAL-EST

	Services généraux	Santé physique	Santé mentale	Santé publique	Perte d'autonomie	Déficience intellectuelle et TED	Déficience physique	Jeunes en difficulté	Administration et soutien aux services	Gestion des bâtiments	Total
CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/ Montréal-Est	6,9 %	1,4 %	0,9 %	2,5 %	45,2 %	0,7 %	3,6 %	2,4 %	22,0 %	14,3 %	100,0 %

* Les dépenses pour le programme Dépendances ne concernent que le Centre de réadaptation Dollard-Cormier, le Centre Le Portage et les CHU. Par conséquent, aucun montant n'est prévu pour ce programme dans les dépenses des CSSS.

Source : Contours de programmes du MSSS.

Au programme pour l'année 2004-2005

L'année 2004-2005 sera une année de transition vers la nouvelle forme de budgétisation par programme. L'Agence de Montréal est actuellement en pourparlers avec le MSSS à ce sujet et souhaite affiner la méthode de calcul qui sera mise de l'avant. Elle prend d'ailleurs part à plusieurs tables de travail que le MSSS a créées et compte, de son côté, faire participer les CSSS afin qu'ils soient eux aussi mis à contribution dans ce dossier. L'Agence cherche ainsi à mettre toutes les chances de son côté afin d'arriver en 2005-2006 à une budgétisation par programme qui corresponde le plus possible à la réalité montréalaise.

Profil des immobilisations

Cette section sur les immobilisations résume les principaux projets concernant les établissements du CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est selon les catégories suivantes :

1. maintien des actifs publics (bâtiments et équipements);
2. rénovation fonctionnelle;
3. haute technologie[1].

1. Maintien des actifs

1.1 Maintien des bâtiments publics

Le tableau suivant dresse le portrait de la valeur de remplacement des bâtiments publics du Centre de santé et de services sociaux. Cette valeur servira d'indicateur pour le programme-soutien « Gestion des bâtiments et des équipements » de la nouvelle budgétisation par programme.

VALEUR DE REMPLACEMENT – CONSTRUCTION (MAINTIEN DES ACTIFS)

Installations	Valeur de remplacement
CHSLD Biermans-Triest	
Centre Biermans	15 402 292 $
Résidence Pierre-Joseph-Triest	18 089 200 $
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	
Centre d'accueil Judith-Jasmin	5 057 992 $
CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est	
Centre François-Séguenot	5 515 053 $
CLSC Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est	6 432 777 $
CLSC Rivière-des-Prairies	3 307 716 $
CLSC Mercier-Est/Anjou	---
Total	**53 805 030 $**

Qu'est ce que le maintien des actifs ?

Les projets de cette catégorie touchent les travaux de remplacement ou de réfection majeure des composantes vétustes d'un bâtiment. Ces travaux dépassent l'entretien routinier. Ils doivent être planifiés et réalisés en vue d'assurer l'intégrité physique des lieux, la sécurité et la qualité de l'environnement.

Selon le nouveau cadre de gestion du MSSS (2004), les établissements ont l'imputabilité entière du maintien de leurs actifs immobiliers. Le budget régional alloué à cette catégorie est passé de 15 M$ en 2003-2004 à 40 M$ en 2004-2005. Les montants alloués à chaque CSSS ont été transmis en septembre 2004. À partir de 2005, l'intervention de l'Agence et du MSSS dans le contenu et le processus de réalisation des projets sera remplacée par un suivi de l'utilisation des fonds et des résultats.

Qu'est-ce que la valeur de remplacement ?

La valeur de remplacement des bâtiments est une estimation du coût de reconstruction complète du bâtiment tel qu'il existe. Elle est calculée à partir de la superficie du bâtiment et d'une norme de coût en dollars par mètre carré, selon la mission. Généralement, cette valeur ainsi calculée est différente de l'évaluation municipale et ne tient pas compte d'éléments particuliers comme l'intérêt patrimonial, la valeur historique ou l'âge du bâtiment. Cette donnée sert de base en 2004-2005 à la détermination de budgets récurrents versés aux établissements pour le maintien des actifs. Dans la nouvelle budgétisation par programme, cette même valeur de remplacement des bâtiments sera un paramètre déterminant dans l'allocation budgétaire du volet « entretien et réparation des bâtiments » du programme-soutien « Gestion des bâtiments et des équipements ».

1 Toutes les données incluses dans la section sur les immobilisations proviennent des banques de données de l'Agence de Montréal (Logiciel SIGREM) et du document *Les immobilisations des établissements publics – Enveloppes régionales de maintien d'actifs 2004-2005 Budgets et programmes*, produit par l'Agence de Montréal en septembre 2004.

L'Agence verse chaque année environ 14 M$ pour l'achat et le remplacement de mobilier et d'équipement ordinaire (autre que médical). Les budgets sont alloués en fonction des valeurs de remplacement pondérées par la durée de vie utile de l'équipement. Les équipements d'hémodynamique, de radio-oncologie et de résonance magnétique sont financés par l'enveloppe de haute technologie et sont donc soustraits du calcul des équipements. Dans cette catégorie d'actifs, les établissements n'ont pas à présenter de projets pour obtenir le financement. Par contre, certains équipements, comme les véhicules adaptés et d'autres outillages coûteux, sont financés séparément par le programme Gros Équipement, selon les demandes déposées. La valeur de ces équipements peut facilement dépasser le montant du budget récurrent. Le tableau qui suit présente les budgets récurrents versés aux établissements pour 2004-2005.

LE BUDGET ALLOUÉ AU REMPLACEMENT DU MOBILIER ET DE L'ÉQUIPEMENT ORDINAIRE

Installations	Valeur de remplacement	Prévisions 2004-2005	Gros Équipement	
			Demande	Valeur
CHSLD Biermans-Triest				
Centre Biermans	2 023 420 $	33 508 $	1	57 500 $
Résidence Pierre-Joseph-Triest	3 444 963 $	57 049 $		
Hôpital Maisonneuve-Rosemont				
Centre d'accueil Judith-Jasmin	970 355 $	16 069 $		
CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/ Montréal-Est				
Centre François-Séguenot	1 126 178 $	18 650 $		
CLSC Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est	1 508 576 $	24 982 $		
CLSC Rivière-des-Prairies	1 298 389 $	21 502 $		
CLSC Mercier-Est/Anjou	1 521 970 $	25 204 $		
Total	**11 893 851 $**	**196 964 $**	**1**	**57 500 $**

L'acquisition d'équipement médical est assujettie aux autorisations du MSSS et de l'Agence. Cette dernière dispose d'une enveloppe annuelle d'environ 10 M$ pour la région. Les besoins de financement pour de tels équipements sont aussi mesurés par le nombre et la valeur des demandes de remplacement ou de développement. Lorsque le coût d'un appareil dépasse largement le montant annuel alloué, l'établissement peut bénéficier d'une subvention additionnelle. De plus, une enveloppe régionale de 150 000 $ est aussi disponible pour les équipements médicaux requis par les CLSC.

En septembre 2004, aucun projet de modernisation des infrastructures n'était en cours sur le territoire du CSSS Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est.

Qu'est-ce que la modernisation des infrastructures ?

La modernisation des infrastructures comprend les projets d'amélioration majeure aux services de soutien et aux systèmes de chauffage, de distribution, de traitement d'eau et d'air. En général, ces projets peuvent être financés en tout ou en partie à même les économies de fonctionnement générées grâce aux nouveaux équipements ou procédés mis en place. Ces dossiers nécessitent généralement le recours à un emprunt, qui sera remboursé par les économies réalisées sur une période déterminée au moment de l'approbation.

2. Projets de rénovation fonctionnelle

2.1 Projets de moins de 2 M$ – Programme d'amélioration de la qualité de vie (PAQV)

Qu'est-ce qu'un projet de rénovation fonctionnelle ?

Le projet de rénovation fonctionnelle vise à transformer l'aménagement des espaces existants afin d'améliorer le service à la clientèle et d'assurer un meilleur fonctionnement des opérations. À titre d'exemples, l'agrandissement des chambres pour faciliter la circulation des fauteuils roulants et le réaménagement d'un poste de garde constituent des projets de rénovation fonctionnelle.

Ce programme, financé par le MSSS, vise l'amélioration de la qualité de vie en CHSLD par le biais de projets inférieurs à 2 M$. Le suivi de la réalisation des projets est assuré par l'Agence. En 2003-2004, aucun projet de moins de 2 M$ n'a été autorisé sur le territoire du CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est.

Le montant alloué à la région de Montréal en 2004-2005 pour le programme PAQV est de 16 M$. Des projets sont présentement sur la liste des besoins régionaux prioritaires. Pour le territoire de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est, deux projets sont analysés :

EN ANALYSE POUR 2004-2005

CHSLD Biermans-Triest Centre Biermans	Ventilation et climatisation des espaces communs	460 000 $
CHSLD Biermans-Triest Résidence Pierre-Joseph-Triest	Réaménagement de l'entrée principale	580 000 $

2.2 Autres projets de rénovation fonctionnelle de moins de 2 M$

En plus du budget régional, le MSSS consacre certains montants pour des rénovations fonctionnelles. Les projets ainsi financés doivent être inférieurs à 2 M$. L'Agence assure le suivi de leur réalisation. Il n'existe aucun projet de cette catégorie dans les établissements du CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est.

2.3 Projets majeurs de plus de 2 M$

Qu'est-ce que le cheminement d'un projet majeur ?

1. Préparation du programme fonctionnel et technique (PFT) du projet par l'établissement, c'est-à-dire un document de présentation qui inclut l'historique de l'établissement, les services dispensés, les volumes d'activités, la problématique visée, la solution générale proposée, des schémas ainsi qu'une estimation préliminaire des coûts du projet;
2. Analyse des besoins par l'Agence;
3. Recommandation du PFT par l'Agence au MSSS en vue d'une mise à l'étude avec l'aide de professionnels (architectes et ingénieurs);
4. Annonce de la mise à l'étude par le ministre et engagement des professionnels pour l'élaboration du concept et des plans et devis préliminaires : estimation des coûts et évaluation des besoins d'équipement;
5. Inscription du projet au plan triennal d'immobilisations du MSSS et obtention d'un décret de réalisation;
6. Démarrage et réalisation du projet, c'est-à-dire préparation des plans et devis définitifs, appels d'offres, signature du contrat et réalisation des travaux.

C'est le MSSS qui alloue le financement requis pour la réalisation des projets dont le coût est supérieur à 2 M$. Ces projets visent des agrandissements ou des rénovations fonctionnelles majeures.

En septembre 2004, un projet majeur de plus de 2 M$ était en cours pour le CSSS Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est.

LES PROJETS MAJEURS DE PLUS DE 2 M$

Installation	Description du projet	Coût du projet	Étape en cours	État de situation (septembre 2004)
CLSC Rivière-des-Prairies	Agrandissement et réaménagement du CLSC	3 800 000 $	En cours de révision à l'Agence	Des solutions de rechange sont examinées pour trouver un cheminement moins lourd que celui qu'impose l'approche d'un projet majeur, dépassant 2 M$, à l'intérieur du plan triennal des immobilisations du MSSS. Si cela s'avère nécessaire, le projet sera recommandé au au MSSS dans le cadre des priorités régionales d'immobisations.
CLSC Pointe-aux-Trembles/Mtl-Est Centre François-Séguenot	Agrandissement	13 000 000 $	Analyse des besoins	

3. Projets de haute technologie

Le MSSS finance des projets de haute technologie permettant l'acquisition d'équipements très coûteux. Ces projets concernent généralement des services ultraspécialisés comme la radio-oncologie, la résonance magnétique ou la tomodensitométrie. L'acquisition de ce type d'équipements peut entraîner des travaux majeurs de rénovation ou de construction. Le plan de financement déposé par un établissement doit donc couvrir tant les travaux anticipés de construction que le coût des équipements eux-mêmes. De plus, les effets des projets de haute technologie sur les ressources humaines et les budgets de fonctionnement doivent être connus avant la présentation d'une demande de financement. Un projet de haute technologie a été autorisé par le MSSS sur le territoire du CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est.

LES PROJETS DE HAUTE TECHNOLOGIE

Installation	Description du projet	Coût du projet	Étape en cours	État de la situation (septembre 2004)
CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/ Montréal-Est	Appareil de radiographie	104 800 $	Autorisé par le MSSS	Dans le cadre du programme ministériel Haute technologie 2003-2004.

Les ressources humaines du CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est

Le CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est emploie 1 220 personnes (843 ETP), soit 5,32 % de l'ensemble des effectifs des CSSS de l'île de Montréal (voir tableau comparatif). Il compte également sur les services de 70 médecins omnipraticiens (33,71 ETP).

Qu'est-ce que l'équivalent temps plein (ETP) ?

L'ETP permet d'évaluer avec précision la « force de travail » au plan quantitatif. Il s'agit de convertir les heures travaillées par les employés à temps partiel et sur appel en heures normalement travaillées par un employé à temps plein.

Pour les fins de la description qui suit, le personnel sera réparti dans les six catégories suivantes :

1. le personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires;
2. le personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers;
3. le personnel de bureau, les techniciens et professionnels de l'administration;
4. les techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux;
5. le personnel non visé par la nouvelle loi sur la réduction des unités d'accréditation et la négociation locale;
6. le personnel d'encadrement.

Les quatre premières catégories correspondent à celles prévues par la nouvelle loi sur la réduction des unités d'accréditation et la négociation locale qui est résumée en encadré à la fin de ce chapitre.

Le personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires

Le CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est compte 301 personnes dans cette catégorie : 103 infirmières bachelières, 120 infirmières et 78 infirmières auxiliaires. Cette catégorie regroupe 6 251 personnes dans l'ensemble des CSSS de l'île de Montréal.

En 2002-2003, les heures travaillées en soins infirmiers par la main-d'œuvre indépendante (agences privées) et en temps supplémentaire équivalaient à 44 postes à temps complet. Cette donnée est indicative de la pénurie qui frappe le réseau dans ce secteur d'activité.

Qui sont-ils ?

Personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires

Ce sont les salariés dont la pratique est régie par la Loi sur les infirmières et les infirmiers, les salariés membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, de même que les salariés affectés aux soins infirmiers ou cardiorespiratoires. Tous ces gens occupent un emploi visé par un des titres d'emplois prévus dans la nouvelle loi (voir l'encadré à la fin de cette section).

Le personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers

Plus de 150 emplois sont regroupés dans cette catégorie, allant de celui de l'aide en alimentation à celui de peintre, en passant par les titres de commis à la pharmacie, d'intervenant en milieu de vie et de maître-électricien. C'est, de loin, la catégorie la plus importante en nombre dans l'ensemble des CSSS de l'île de Montréal. Au CSSS de Rivière-des-Prairies,

Qui sont-ils ?

Personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers

Ce sont les salariés dont l'emploi est caractérisé par l'exécution de tâches semi-spécialisées qui apportent un soutien fonctionnel à des professionnels ou à des techniciens de la santé et des services sociaux ainsi qu'aux soins infirmiers. Sont également inclus dans cette catégorie les salariés dont l'emploi vise les services auxiliaires de type manuel et les personnes exerçant un métier, spécialisé ou non, qui peut requérir un certificat de qualification.

Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est, ils sont 520, dont 89 auxiliaires familiales, 3 métiers, 289 préposés aux bénéficiaires, 130 des services auxiliaires et 9 autres emplois paratechniques.

Le personnel de bureau, les techniciens et professionnels de l'administration

On dénombre 102 employés de bureau, 13 professionnels et 25 techniciens de l'administration, pour un total de 140 personnes. Cette catégorie regroupe 2 717 personnes dans l'ensemble des CSSS de l'île de Montréal.

Les techniciens et les professionnels de la santé et des services sociaux

Le CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est compte 22 professionnels de la santé, 100 professionnels des services sociaux, 56 techniciens de la santé et 27 techniciens des services sociaux, pour un total de 205 personnes. Cette catégorie comprend 3 409 personnes dans l'ensemble des CSSS de l'île de Montréal.

Le personnel non visé par la nouvelle loi sur la réduction des unités d'accréditation et la négociation locale

Sur les 141 personnes qui ne sont pas visées par la nouvelle loi dans l'ensemble des CSSS de l'île de Montréal, on en retrouve 2 au CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est, tous deux pharmaciens.

Le personnel d'encadrement

Le personnel d'encadrement est composé de 52 personnes, soit 9 cadres supérieurs, aucun cadre médecin, 35 cadres intermédiaires, 4 hors-cadres (DG et DGA) et 4 temporaires ayant un mandat de gestion. Cette catégorie regroupe 1 127 personnes dans l'ensemble des CSSS.

Il est clair que la révision du plan d'organisation aura un effet direct sur ces personnes. Le conseil d'administration et la nouvelle direction du CSSS devront donc s'assurer de tenir compte des expériences et des compétences disponibles dans la mise en œuvre du nouveau plan.

Qui sont-ils ?

Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Ce sont les salariés dont l'emploi répond aux deux critères suivants : il est caractérisé par l'exécution d'un ensemble de travaux administratifs et correspond à l'un des titres énumérés dans la loi. Sont inclus dans cette catégorie, entre autres, les bibliothécaires, les spécialistes en communication, les secrétaires, les téléphonistes, les programmeurs et les préposés à l'admission.

Qui sont-ils ?

Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Ce sont les salariés dont l'emploi répond aux critères suivants : il est caractérisé soit par la prestation de services de santé ou de services sociaux à la clientèle, soit par des travaux de nature professionnelle ou technique exécutés dans le cadre de tels services et il correspond à l'un des titres énumérés dans la loi. Sont inclus dans cette catégorie, entre autres, les archivistes médicaux, les bactériologistes, les criminologues, les photographes médicaux et les récréologues.

Qui sont-ils ?

Temporaires ayant un mandat de gestion

Il s'agit du personnel assigné temporairement à un poste d'encadrement.

EFFECTIFS AU 31 MARS 2003 SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOIS PRÉVUES PAR LA LOI CONCERNANT LES UNITÉS DE NÉGOCIATION DANS LE SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES

Catégories d'emplois		CHSLD Biermans-Trieste	CLSC Mercier-Est/Anjou	CLSC Rivière-des-Prairies	CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est	Total
Personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires	Infirmière	46	14	30	30	120
	Infirmière auxiliaire	64	-	-	14	78
	Infirmière bachelière	10	41	23	29	103
	Total	**120**	**55**	**53**	**73**	**301**
Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	Autres paratechniques	5	1	-	3	9
	Auxiliaire familiale	-	37	28	24	89
	Métiers	2	-	1	-	3
	Préposé aux bénéficiaires	235	-	-	54	289
	Services auxiliaires	98	2	7	23	130
	Total	**340**	**40**	**36**	**104**	**520**
Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	Employé de bureau	15	33	24	30	102
	Professionnel	3	3	1	6	13
	Technicien	7	5	6	7	25
	Total	**25**	**41**	**31**	**43**	**140**
Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	Professionnel de la santé	3	6	6	7	22
	Professionnel des services sociaux	2	47	27	24	100
	Technicien de la santé	13	11	6	26	56
	Technicien des services sociaux	3	16	3	5	27
	Total	**21**	**80**	**42**	**62**	**205**
Personnel non visé par la loi	Pharmacien	2	-	-	-	2
	Total	**2**	**-**	**-**	**-**	**2**
Personnel d'encadrement	Cadre intermédiaire	18	7	4	6	35
	Cadre médecin	-	-	-	-	-
	Cadre supérieur	3	1	2	3	9
	Hors-cadre	1	1	1	1	4
	Temporaire ayant un mandat de gestion	-	2	-	2	4
	Total	**22**	**11**	**7**	**12**	**52**
Total global		**530**	**227**	**169**	**294**	**1 220**

Note : Le centre d'accueil Judith-Jasmin fait partie du CSSS de Rivière-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est, mais ses effectifs sont comptabilisés avec ceux de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Source : Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal, 2003. Données révisées par les établissements –septembre 2004.

EFFECTIFS AU 31 MARS 2003 SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOIS PRÉVUES PAR LA LOI CONCERNANT LES UNITÉS DE NÉGOCIATION DANS LE SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES : COMPARAISON AVEC L'ENSEMBLE DES CSSS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL ET AVEC LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

	CSSS de Pierrefonds-des-Prairies, Mercier-Est/Anjou et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est		Ensemble des CSSS de l'île de Montréal		Autres établissements de l'île de Montréal	
Personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires	301	24,67 %	6 251	27,27 %	16 525	26,71 %
Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	520	42,62 %	9 279	40,48 %	18 822	30,42 %
Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	140	11,48 %	2 717	11,85 %	9 950	16,08 %
Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	205	16,80 %	3 409	14,87 %	13 085	21,15 %
Personnel non visé par la loi	2	0,16 %	141	0,62 %	859	1,39 %
Personnel d'encadrement	52	4,26 %	1 127	4,92 %	2 628	4,25 %
Total	**1 220**	**100 %**	**22 924**	**100 %**	**61 869**	**100 %**

Source : Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal, 2003.
Données révisées par les établissements – septembre 2004.

Qu'est-ce que le projet de loi n° 30 ?

Le 18 décembre 2003, le gouvernement du Québec sanctionnait la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. Jusqu'à son adoption, cette transformation était connue sous la désignation « projet de loi n° 30 ». La mise en application de la loi est déterminée par arrêté ministériel. Celui-ci ne sera vraisemblablement pas signé par le ministre de la Santé et des Services sociaux avant l'automne 2004 pour les CSSS. Compte tenu des étapes à franchir (listes à dresser, requêtes des syndicats, votes, etc.), le processus ne sera finalisé que plusieurs mois après la date de cet arrêté.

En vertu de cette loi, il n'y aura plus qu'un maximum de quatre unités de négociation dans les établissements :

- le personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires;
- le personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers;
- le personnel de bureau ainsi que les techniciens et les professionnels de l'administration;
- les techniciens et les professionnels de la santé et des services sociaux.

La loi prévoit toutefois certaines exceptions. Elle introduit par ailleurs une liste de 26 matières qui devront être négociées et agréées à l'échelle locale ou régionale, et ce, dans un délai maximum de 24 mois après la date d'accréditation de la nouvelle association de salariés.

Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux
Québec
Montréal